

## Séance du 24.05.2018

### **Commission communale d'impôts**

Selon l'article 218 de la Loi fiscale, l'autorité de taxation pour les contribuables indépendants est la commission communale d'impôts ou, sur délégation de la commune, le Service cantonal des contributions.

Par mail du 2 mai 2018, le taxateur-réviseur affecté à notre commune, invite les autorités communales à réfléchir à l'opportunité de conserver la Commission communale d'impôts.

Après discussions, le CC décide de maintenir la commission communale d'impôts.

### **Mesures AGGLO Valais central : traversée des villages de Botyre et St-Romain**

Suite à une présentation de l'Agglo Valais central, le réaménagement et la modération de la traversée des villages de Botyre et St-Romain a été retenu dans les mesures prioritaires du PA3 par la Confédération.

Cette mesure devrait être réalisée entre 2019-2022 avec une prolongation jusqu'en 2024.

Les coûts estimés se montent à Fr. 3'080'000.00 (1/3 confédération, 1/3 canton, 1/3 commune).

Afin d'avancer le dossier, le canton du Valais, nous demande de fixer les lignes directrices de l'aménagement de la traversée dans le but de mettre en route une procédure sélective et de lancer les études encore cette année (sélection de groupement de bureaux à la fois, d'urbanisme, d'ingénieurs, d'architecte, de géomètres).

Le CC valide les lignes directrices suivantes et accepte le projet d'Agglo Valais central du réaménagement et de la modération de la traversée des villages de Botyre et St-Romain :

- Intégration d'une modération du trafic.
- Concentration en 2 emplacements de l'accès au transport public.
- Sécurisation des accès menant au centre scolaire et à la crèche.
- Aménagement de zones de rencontre et de zones vertes pour les commerces.
- Facilitation des accès aux commerces.
- Centralisation des places de parc.
- Réflexion sur les bâtiments existants.
- Prise en compte de la mobilité douce.
- Pour St-Romain, création de nouvelles places de parc.
- Intégration d'un ou plusieurs écopoints.

### **CSP de l'Adret**

M. Christophe Dussex, chef de détachement au sein du CSP de l'Adret, se retire des pompiers pour raison d'âge après vingt-cinq ans de très bons services. M. Dussex a assumé également la fonction de commandant de 2005 à 2013, avec notamment la mise sur pied du CSP de l'Adret.

Suite à ce départ en fin d'année, l'état-major propose M. Dominique Tavernier comme nouveau chef de détachement pour Ayent.

Le CC accepte cette proposition.

## Séance du 07.06.2018

### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Philippe Bouffey pour la buvette d'Anzère Spa & Wellness SA.

### **Cimetière d'Ayent, extension 2018 : adjudications**

Pour faire suite au projet d'extension Sud du cimetière approuvé par le CC en séance du 26.10.2017 qui prévoyait l'implantation de 80 unités de columbarium, les appels d'offres ont été lancés.

Le CC adjuge les travaux de la manière suivante :

- Infrastructure : BâtiAlp SA pour le montant de Fr. 22'635.30 TTC.
- Préfabriqués : Constantin Martial & Cie pour le montant de Fr. 60'476.80 TTC.
- Plaques de marbre : Lomazzi Frères pour le montant de Fr. 15'078.00 TTC.

Les aménagements extérieurs seront réalisés par les ouvriers des travaux publics.

### **Installation de panneaux photovoltaïques sur gare de départ du télécabine**

Le Conseil d'administration de Télé Anzère SA prévoit de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la gare de départ.

Ce projet se justifie pour les raisons suivantes :

- Respect de la réglementation fédérale concernant l'utilisation de chauffage électrique à l'extérieure.
- Diminution sensible des charges d'électricité de l'exploitation vu que la l'autoconsommation est devenue possible.
- L'Office fédérale de l'énergie rembourse des taxes aux sociétés qui s'engagent à améliorer leur bilan énergétique. Avec l'aide des BKW, un dossier de mesures efficaces a été établi et validé par l'OFEN ce qui nous permet de recevoir près de Fr. 30'000.00.

Le CC accepte de cautionner le leasing nécessaire à cette installation pour un montant de Fr. 90'000.00.

### **Convention scolaire intercommunale : entrée en vigueur**

Le Conseil communal d'Arbaz a décidé de surseoir à la pleine mise en œuvre de la convention scolaire intercommunale, puisqu'il a décidé de ne pas transférer les élèves sur le centre scolaire de Botyre pour l'année 2018/2019.

Le CC d'Arbaz ne remet aucunement en question la convention en tant que telle, mais souhaite se donner plus de temps pour convaincre sa population du bien-fondé de celle-ci et de la faisabilité du transfert d'élèves pour le bien de leur suivi pédagogique.

Le CC décide de retarder l'entrée en vigueur de la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le CC ne remet pas en question le principe ni le travail effectué afin de créer une seule école intercommunale.

Le CC souhaite que la commission scolaire intercommunale soit mise en place d'ici le 01.08.2018. Cette commission pourra ainsi étudier la mise en vigueur de cette convention intercommunale.